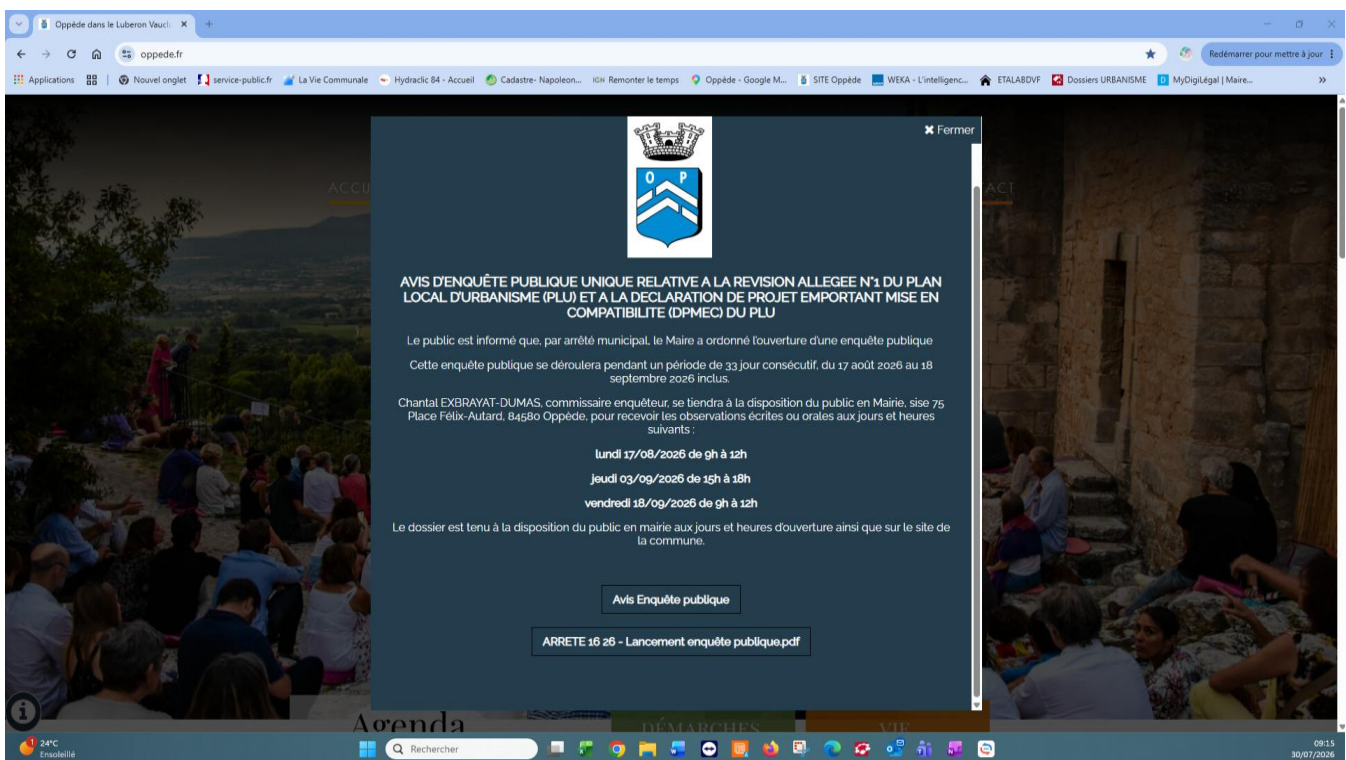


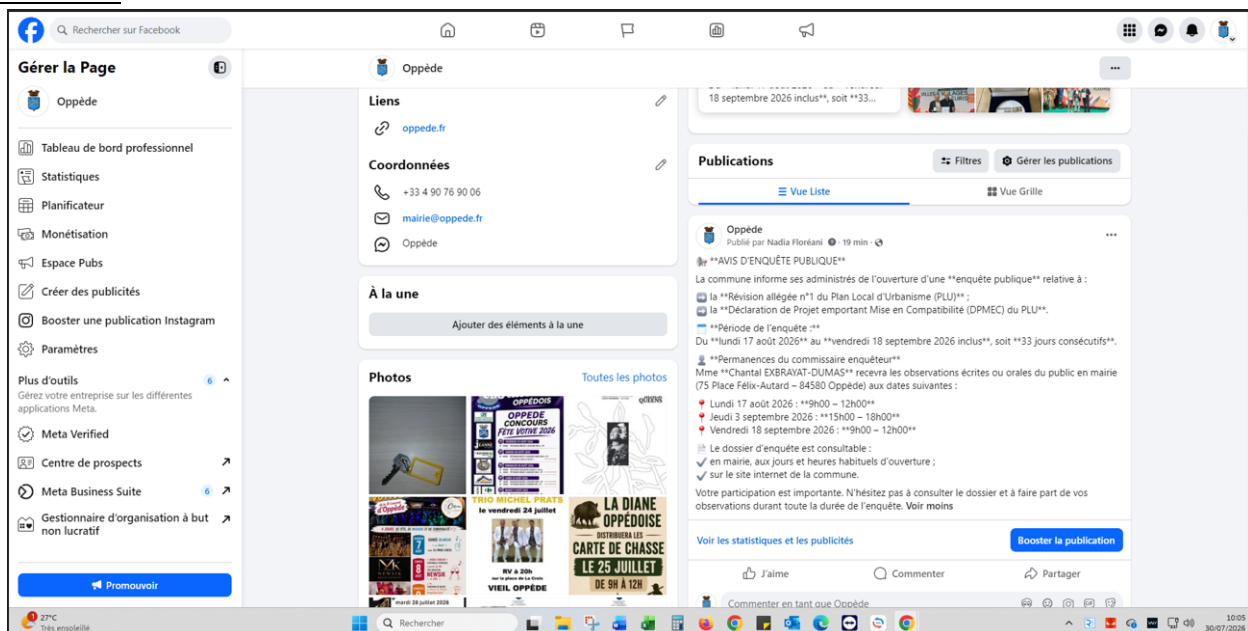
ATTESTATION D’AFFICHAGE DE L’ARRÊTÉ

Je soussigné Jean Pierre GÉRAULT, Maire de la commune d’Oppède, certifie que l’arrêté d’enquête publique unique relatif à la **révision allégée n°1** du plan local d’urbanisme (PLU) et à la **déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC)** du PLU est **affiché le 30/07/2026**, en Mairie et sur le site internet de la commune.

Site internet



Facebook



Panneau Viel Oppede



Zone artisanal du Tourail



Terrain OAP -DPMEC



Terrain OAP - STECAL



Terrain OAP - STECAL



Salle des Fêtes Jardin de Madame



Bibliothèque



Bibliothèque 2



Mairie



Panneau place de la Mairie



Fait à Oppède, le 30/07/2026

Le Maire,

Jean Pierre GERAULT



Urbanisme

De: Plateforme LegalPlus <notification@legalplus.fr>
Envoyé: jeudi 30 juillet 2026 00:03
À: Urbanisme
Objet: Justificatif de parution numérique EM112990 8418

Ceci est un mail automatique, merci de ne pas répondre sur l'adresse notification@legalplus.fr, mais d'utiliser l'adresse en « Répondre à » (le cas échéant).

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir confié la publication de votre annonce dans le support de parution echodumardi.com du 30/07/2026.

Informations sur votre annonce :

- Référence éditeur de l'annonce : EM112990 / 8418
- Dossier client : Avis d'enquête publique (DPMEC) du PLU 1er
- Édition numérique de parution : <https://www.echodumardi.com/annonces-legales-echo-du-mardi/>
- Date de mise à disposition : 30/07/2026
- Durée de mise à disposition : 90 jour(s)

Nous vous prions de trouver un lien ci-après pour télécharger votre justificatif de parution numérique :

[EM112990](#)

Vous pouvez télécharger votre justificatif pendant 90 jours à partir de la date de parution. Passé ce délai, ce lien ne fonctionnera plus.

Nous vous remercions et restons à votre entière disposition pour vos prochaines parutions.

L'ECHO DU MARDI

Les Petites Affiches de Vaucluse
SERVICE ANNONCES LEGALES
04 90 16 54 03

42 Cours Jean Jaurès
CS 90090
84006 AVIGNON cedex 1

Publiée le 30 juillet 2025
dans echodumardi.com

SAUVIN P&R

SAS au capital de 9 196 €

Siège social : 17 parc d'Activités du Bel Air
84380 LES TAILLADRES
045 063 635 RCS AUBIGNON

Déclaré PV DAGO du 28/07/2025, la société SARL V&L SERVICE SAS impersonnelle au capital de 1 000 €, dont le siège social est 11 Rue Jean Roland P&R, 82140 VILLENAVE D'OLMEON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 346 782 055 RCS BORDEAUX, a été nommée Directrice Générale.

Publiée le 30 juillet 2025
dans echodumardi.com

Par acte authentique en date du 26/07/2025, il a été constitué une SARL dénommée :

L&M CARRELADE

Siège social : 711 chemin de Bennis 84510 AUBIGNON Capital : 1000 € **Objet social :** Carrière P&R Travaux de Maçonnerie Génie Civil M. Jérôme L&M&CNE dénommé 711 chemin de Bennis 84510 AUBIGNON ; M Nicolas R&CNE dénommé 435 route de Capennes 84530 CARPENS **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUBIGNON.

Publiée le 30 juillet 2025
dans echodumardi.com



Enquête publique

Commune d'Oppède

Arrêté d'ENQUÊTE PUBLIQUE unique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) et à la déclaration de projet important mise en compatibilité (DPMIC) du PLU

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête et responsabilité

Par arrêté n°16/26 du 22/07/2025, le Maire de la commune d'Oppède a autorisé l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- La révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU), qui doit permettre de faire évoluer une charte d'habitat située dans un ensemble bâti patrimonial, pour en faire un habitat résidentiel de qualité, sans détruire notamment une ancienne des bâtisses ;
- La déclaration de projet important mise en compatibilité (DPMIC) du PLU. Conformément à l'article L.100-54 du Code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'élaboration du schéma directeur de l'urbanisme et sur la mise en compatibilité du PLU, qui en est la conséquence. Le projet de déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU doit permettre l'ouverture à l'urbanisme d'une partie du secteur du Haut des Proux, actuellement identifié en zone SAU au PLU, afin d'accueillir un programme de logements, et notamment des logements sociaux, permettant d'assurer une offre démographique sur le territoire. Ce projet allège des mesures DMC et notamment une mesure d'exclusion visant à restreindre une partie de la zone SAU en zone naturelle.

Il a été décidé de procéder à une enquête publique unique afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

La présente enquête publique est ouverte à tout public. Les personnes publiques concernées par les informations peuvent être demandées soit : Le commune d'Oppède, rue 75 Place d'Alsace-Lorraine, 84510 Oppède, représentée par le Maire, Jean Pierre G&R&CNE.

ARTICLE 2 – Délégations attribuées au titre de l'enquête et autorités compétentes pour statuer

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU et sur la déclaration de projet important mise en compatibilité du PLU. La révision allégée n°1 du PLU et la mise en compatibilité du PLU peuvent éventuellement modifier pour leur contenu des actes formels par les personnes publiques concernées et autres actes ayant été pris au dossier d'enquête, des observations du public et de rapport du commissaire enquêteur.

La révision allégée n°1 du PLU et la déclaration de projet important approbation de la mise en

Publiée le 29 juillet 2025
dans echodumardi.com

Aux termes d'un acte SPP en date à P&R&CNE LES FONTAINES du 27/07/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à Associés Uniques

Dénomination : L&S S

Siège : 766 route de Capennes, 84230 P&R&CNE LES FONTAINES

Durée : quatre-vingt-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 50 000 euros

Objet : la détention et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières apportées par le fondateur de la société ;

- la détention et la gestion d'un portefeuille de titres ou de valeurs mobilières que la société propose d'acquies ;
- l'administration, commerciale, la conseil en gestion d'un groupe de sociétés dont elle détient des titres de participation ou valeurs mobilières ;

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Droits réservés des dispositions légales, d'usage associatif disposant d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'association unique est libre.

Agissement : Les décisions d'actions, à l'exception des décisions aux associés, sont soumises à l'agissement de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Louis SALVADOR demeurant 84230 P&R&CNE LES FONTAINES

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUBIGNON.

ANNONCES LÉGALES



COMMUNE D'OPPEDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUERELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) ET A LA DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE (DPMEC) DU PLU

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête et responsable

Par arrêté n°16/26 du 23/07/2026, le Maire de la commune d'Oppède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- La révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU), qui doit permettre de faire évoluer une chambre d'hôtes située dans un ensemble bâti patrimonial, pour en faire un hôtel-restaurant-spa de qualité, ceci incluant notamment une extension des bâtiments ;

- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU. Conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU, qui en est la conséquence. Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU mis doit permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur du Haut des Pouilivets, actuellement identifié en zone 2AUh au PLU, afin d'accueillir un programme de logements, et notamment des logements locatifs sociaux, permettant d'assurer une relance démographique sur le territoire. Ce projet intègre des mesures ERC et notamment une mesure d'évitement visant à reclasser une partie de la zone 2AUh en zone naturelle.

Il a été décidé de procéder à une enquête publique unique afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

La personne publique responsable à qui toutes les informations pourront être demandées est : La commune d'Oppède, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, représentée par Monsieur le Maire, Jean Pierre GÉRAULT.

ARTICLE 2 – Décisions adoptées au terme de l'enquête et autorité compétente pour statuer

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision alléguée n°1 du PLU et sur la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU. La révision alléguée n°1 du PLU et la mise en compatibilité du PLU seront éventuellement modifiées pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques associées et autres avis ayant été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La révision alléguée n°1 du PLU et la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU seront ensuite transmises à l'autorité compétente de l'État.

ARTICLE 3 – Nom et qualité des commissaires enquêteurs

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, avocate, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Jean-François CHABAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E26000060 / 84 du 09/07/2026.

ARTICLE 4 – Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique unique se déroulera du 17/08/2026 à 9h au 18/09/2026 à 12h, soit sur une durée de 33 jours.

ARTICLE 5 – Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (incluant notamment l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, ainsi que les comptes-

rendus des réunions d'examen conjoint) :

- Pour la version papier : En Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède : Aux jours et heures d'ouverture suivants (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels) :

- Mardi au jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

- Fermé le lundi sauf exceptionnellement Le lundi 17/08/2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête publique)

- Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;

- Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vaucuse-luberon>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 6 – Dépôt des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ;

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepublique@oppede.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique unique sur le PLU d'Oppède (RA1 ou DPMEC) ». Elles seront annexées au registre d'enquête ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Madame, Chantal EXBRAYAT-DUMAS commissaire enquêteur - Mairie d'Oppède, 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 – Permanences du commissaire enquêteur

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- lundi 17/08/2026 de 9h à 12h

- jeudi 03/09/2026 de 15h à 18h

- vendredi 18/09/2026 de 9h à 12h

ARTICLE 8 – Soumission à évaluation environnementale

Par avis conforme n°010338/KK AC PLU délibéré le 27/01/2026, la mission régionale d'autorité environnementale a décidé que la procédure de révision alléguée n°1 du PLU ne nécessitait pas d'évaluation environnementale. Par délibération motivée n° 05-26 du 5 mars 2026, la commune d'Oppède a décidé de poursuivre la procédure de révision alléguée n°1 du PLU sans évaluation environnementale conformément à l'avis de l'autorité environnementale. Les informations environnementales relatives à la révision alléguée n°1 du PLU sont contenues dans le dossier d'enquête publique.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumise à évaluation environnementale, laquelle est intégrée au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9 – Transmission et publication du rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Oppède, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport sera adressée au Tribunal Administratif de Nîmes par le commissaire enquêteur, et à la Préfecture du Vaucluse par le Maire, laquelle rendra également consultable le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an.

ARTICLE 10 – Affichage et publicité de l'enquête

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie d'Oppède et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune :

<https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vaucuse-luberon>.

PRÉFET
DE VAUCLUSELiberté
Égalité
FraternitéDirection départementale
de la protection des populationsAVIS DE CONSULTATION
DU PUBLICINSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

Il est procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la société BRUN TP au titre des rubriques 2515 et 2517 de la nomenclature des installations classées pour l'environnement (ICPE), en vue d'exploiter une installation de traitement de matériaux de carrières et de déchets inertes et une station de transit de matériaux et déchets inertes situées aux lieux-dits « Sous la Beraude » et « Le Thor » sur la commune de Cairanne (84 290).

La consultation d'une durée de 4 semaines est ouverte en mairie de Cairanne du lundi 17 août 2026 au vendredi 11 septembre 2026 inclus.

Pendant la durée de la consultation, le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Cairanne située 40, avenue de la Libération et ouverte lundi, mardi, jeudi de 8 h à 12 h et de 13h30 à 17h30, mercredi, vendredi de 8 h à 12 h.

Les observations du public peuvent être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de Cairanne. Le public a également la possibilité de faire parvenir ses observations avant la fin du délai de consultation directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Services de l'État en Vaucluse
DDPP-SPRT
« consultation du public – BRUN TP »
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante :
ddpp-consultations@vaucluse.gouv.fr,
en précisant en objet : « consultation du public – BRUN TP ».

À l'issue de la consultation du public et de la réception de l'avis du conseil municipal de Cairanne, le préfet de Vaucluse pourra :

- prononcer un refus d'enregistrement ;
- édicter des prescriptions complémentaires particulières ;
- décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du Code de l'environnement ;
- prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairie de Cairanne, sur le lieu de réalisation du projet et sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

APPELS D'OFFRES

MAIRIE DE BELCODÈNE

AVIS D'ATTRIBUTION

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION,
DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE
DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

NOM COMPLET DE L'ACHETEUR
MAIRIE DE BELCODÈNE

NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION
SIRET : 21130013200019

VILLE
BELCODÈNE

CODE POSTAL
13720

GROUPEMENT DE COMMANDE :
Non

INTITULE DU MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION, DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

TYPE DE MARCHÉ
Travaux

DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉNOVATION, DE MODERNISATION ET DE MAINTENANCE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

MOTS CLEF UTILISÉS POUR L'INDEXATION DES ANNONCES ET
POUR LA RECHERCHE
Éclairage public

COMMUNE DE SABLET

Prescription de la Modification Unique n°1
du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté en date du 22 JUILLET 2026 le maire de la commune de Sablet a décidé de prescrire la Modification Unique n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Les objectifs de la modification sont :

- Supprimer l'emplacement réservé n°02
- Affiner certaines dispositions règlementaires afin de faciliter l'intégration architecturale et paysagère des nouvelles constructions
- Réduire la zone de terrains cultivés à protéger en zone urbaine pour la réalisation de bâtiments communaux.

Cet arrêté est affiché 1 mois en mairie.

Vos annonces légales
& marchés publics
le mardi dans notre
supplément Économie
& le jeudi dans
La Provence

CONTACT
al@laprovince-medias.fr | 04 91 84 46 45

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur

laprovincemarchespublics.com francemarches.com

ANNONCES LEGALES

APPELS D'OFFRES



COMMUNE D'OPPEDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUERELATIVE A LA REVISION ALLEGEE N°1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) ET A LA DECLARATION DE PROJET
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE (DPMEC) DU PLU

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête et responsable

Par arrêté n°16/26 du 23/07/2026, le Maire de la commune d'Oppède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- La révision alléguée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU), qui doit permettre de faire évoluer une chambre d'hôtes située dans un ensemble bâti patrimonial, pour en faire un hôtel-restaurant-spa de qualité, ceci incluant notamment une extension des bâtiments ;

- La déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU. Conformément à l'article L. 153-54 du Code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU, qui en est la conséquence. Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU mis doit permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur du Haut des Poullivets, actuellement identifié en zone 2AUh au PLU, afin d'accueillir un programme de logements, et notamment des logements locatifs sociaux, permettant d'assurer une relance démographique sur le territoire. Ce projet intègre des mesures ERC et notamment une mesure d'évitement visant à reclasser une partie de la zone 2AUh en zone naturelle.

Il a été décidé de procéder à une enquête publique unique afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

La personne publique responsable à qui toutes les informations pourront être demandées est : La commune d'Oppède, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, représentée par Monsieur le Maire, Jean Pierre GÉRAULT.

ARTICLE 2 – Décisions adoptées au terme de l'enquête et autorité compétente pour statuer

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision alléguée n°1 du PLU et sur la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU. La révision alléguée n°1 du PLU et la mise en compatibilité du PLU seront éventuellement modifiées pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques associées et autres avis ayant été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La révision alléguée n°1 du PLU et la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU seront ensuite transmises à l'autorité compétente de l'Etat.

ARTICLE 3 – Nom et qualité des commissaires enquêteurs

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, avocate, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Jean-François CHABAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E26000060 / 84 du 09/07/2026.

ARTICLE 4 – Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique unique se déroulera du 17/08/2026 à 9h au 18/09/2026 à 12h, soit sur une durée de 33 jours.

ARTICLE 5 – Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (incluant notamment l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, ainsi que les comptes-

rendus des réunions d'examen conjoint) :

- Pour la version papier : En Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède : Aux jours et heures d'ouverture suivants (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels) :

- Mardi au jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
- Fermé le lundi sauf exceptionnellement Le lundi 17/08/2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête publique)

- Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;

- Pour la version numérique :

- Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

<https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vacluse-luberon>

- Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 6 – Dépôt des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) ;

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepublique@oppede.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique unique sur le PLU d'Oppède (RA1 ou DPMEC) ». Elles seront annexées au registre d'enquête ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Madame, Chantal EXBRAYAT-DUMAS commissaire enquêteur - Mairie d'Oppède, 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 – Permanences du commissaire enquêteur

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- lundi 17/08/2026 de 9h à 12h

- jeudi 03/09/2026 de 15h à 18h

- vendredi 18/09/2026 de 9h à 12h

ARTICLE 8 – Soumission à évaluation environnementale

Par avis conforme n°010338/KK AC PLU délibéré le 27/01/2026, la mission régionale d'autorité environnementale a décidé que la procédure de révision alléguée n°1 du PLU ne nécessitait pas d'évaluation environnementale. Par délibération motivée n° 05-26 du 5 mars 2026, la commune d'Oppède a décidé de poursuivre la procédure de révision alléguée n°1 du PLU sans évaluation environnementale conformément à l'avis de l'autorité environnementale. Les informations environnementales relatives à la révision alléguée n°1 du PLU sont contenues dans le dossier d'enquête publique.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumise à évaluation environnementale, laquelle est intégrée au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9 – Transmission et publication du rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Oppède, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport sera adressée au Tribunal Administratif de Nîmes par le commissaire enquêteur, et à la Préfecture du Vaucluse par le Maire, laquelle rendra également consultable le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an.

ARTICLE 10 – Affichage et publicité de l'enquête

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie d'Oppède et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vacluse-luberon>.



AVIS DE RECRUTEMENT

Femmes/hommes

La DIR Méditerranée organise un recrutement sans concours d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat « Branche routes et bases aériennes » au titre de l'année 2026 avec un objectif d'embauche au plus tard le **15 octobre 2026**.

4 postes sont à pourvoir sur différents secteurs géographiques :

- Bouches-du-Rhône
- Var
- Alpes de Haute-Provence
- Périphérie d'Avignon.

Les dossiers d'inscription doivent être composés du formulaire de candidature, d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de la copie de la carte d'identité et du permis C et déposés **au plus tard le vendredi 21/08/2026 minuit**, date de clôture des inscriptions, à l'adresse mail suivante :

recrutement.gec.sg.dirmed@developpement-durable.gouv.fr

Au-delà de cette date la candidature ne sera plus recevable.

Les modalités d'inscription pour le recrutement sans concours sont disponibles sur le site internet de la DIRMED (QR code à scanner ci-dessous) / rubrique recrutement :

www.dir.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr

L'entretien et le test pratique se dérouleront à compter du **lundi 14/09/26 (dates et lieux à confirmer)**.



SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES

AIXEN-PROVENCE
47 bis, Bd Carnot 13100
+33(0)4 42 45 84 75CBF ASSOCIÉS
ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
cbfassociés.com

RECHERCHE DE REPRENEURS

LOCALISATION : Région PACA

ACTIVITE : Vente de tous mobiliers, appareillages, articles d'ameublement, d'équipement divers pour la maison installation et agencement de meubles.

EFFECTIF : 6 salariés

CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. :

992 020 € au 31/12/2025 (12 mois)

992 821 € au 31/12/2024 (12 mois)

1 246 175 € au 31/12/2023 (12 mois)

CONTACT : Maître Adrien DUSSEAU

E-MAIL : aixenprovence@cbfassociés.comACCES A LA DATA-ROOM : www.aj-dataroom.frDATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES :
Mardi 1er septembre 2026 à 16h00

Publiez une annonce
légale sur **LaProvence.**



Nos conseillers
vous accompagnent dans
toutes vos démarches !

Contactez-nous

avis@laprovince-legales.com

04 91 84 46 30

Pour toute parution d'annonce légale :

- Constitution de société
- Modification de gérance
- Changement de nom
- Dissolution ou Cloture anticipée

Service rapide & professionnel

Jeudi 20 août 2026



ROC ECLERC
LÀ, POUR VOUS

**ROC ASSISTANCE
DÉCÈS :
DES CONSEILLERS
EXPÉRIMENTÉS
OÙ QUE VOUS SOYEZ**

3024
APPEL GRATUIT - 24H/7J

SERVICES FUNÉRAIRES
CRÉMATION & INHUMATION

PRÉVOYANCE OBSÈQUES

MARBRERIE

CONVOIS FUNÈRES DU VAUCLUSE

du jeudi 20 août 2026

09h30 BOISSONNAT née ERBA Marie, 64 ans, cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras

10h00 RIBAS Patrick, 76 ans, église de Caromb

14h30 PERRIEN Jacques, collégiale de Villeneuve-lès-Avignon

15h00 MOUTTE née BRECHET Andrée, 88 ans, église de Robion

17h00 TRESVAUX DU FRAVAL DE LA GARENNE Jean-Paul, 88 ans, au petit grain de Sainte-Cécile-les-Vignes

Avis de décès

ROBION - BRIANÇON

Les familles PIANETTI, IMBERT ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Pierrette PIANETTI née IMBERT

survenu mercredi 19 août 2026 à l'âge de 93 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu lundi 24 août 2026, à 9h30

en l'église de Robion, suivie de l'inhumation au cimetière communal. Un dernier hommage peut lui être rendu à la chambre funéraire des Taillades vendredi 21 et samedi 22 août de 16h à 19h.

Condoléances sur registre. Cortège à pieds. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF Goua - 84440 Robion
04.90.76.55.27

LA BASTIDE-DES-JOURDANS

La famille de

M. Gabrièle BARATELLA

a la douleur de vous faire part de son décès survenu le 18 août 2026 à l'âge de 86 ans. La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de La Bastide des Jourdans samedi 22 août 2026 à 10h30, suivie de l'inhumation dans le cimetière de la commune où un dernier hommage lui sera rendu.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PF de la Tour d'Aigues
04.90.68.35.27

CARPENTRAS

La famille de

Bernard ARMAND

a la douleur de vous faire part de son décès survenu lundi 17 août 2026 à l'âge de 79 ans. La cérémonie religieuse aura lieu lundi 24 août 2026, à 10h en la cathédrale Saint-Siffrein de Carpentras, suivie de l'inhumation au cimetière de cette même commune. Dans l'attente des obsèques, Bernard repose à l'Athanée de Carpentras, 8 bd du Repas.

PFG Carpentras
04.90.63.03.12



Célébrez ceux qui nous ont quittés sur **laProvence.**

En mémoire d'un proche disparu, publiez un avis nécrologique

Nos conseillers vous accompagnent dans toutes vos démarches :

- Avis de décès
- Remerciements
- Messes
- In memoriam

Service rapide & professionnel



Contactez-nous !

carnetip@laprovence.com
04 91 84 46 24
04 91 84 48 58
04 91 84 48 58

Publiez un avis sur **laProvence.**

Nos conseillers vous accompagnent dans toutes vos démarches !

Pour toute parution d'avis nécrologique pour un proche : Avis de décès, Remerciements, Messes, in memoriam

Service rapide & professionnel

Contactez-nous !

carnetip@laprovence.com

04 91 84 46 24 (du lundi au vendredi)

04 91 84 48 58 (du samedi au dimanche et jours fériés)



POMPES FUNÈRES - MARBRERIE - PRÉVOYANCE OBSÈQUES

Heureusement,
ils ont été là.



La Maison des Obsèques
GROUPE vyv

PRENONS SOIN D'EN PARLER

Avant, pendant, et même après les obsèques... La Maison des Obsèques est là pour vous soutenir à chaque étape.

Avignon - Saint-Véran 4 avenue Stuart Mill
04 90 14 00 87

Morières-Lès-Avignon 336 route des Portugaises
04 90 95 68 06

Pertuis 157 rue de Croze
04 90 79 01 21

Vedène 55, rue Frédéric Mistral
04 32 74 09 07



Pompes funèbres ADESSIAS
FAMILLE GAMET - CHAMBRE FUNÉRAIRE

24H/24 - 7J/7

LE THOR CHAMBRE FUNÉRAIRE 04 90 81 07 62
614 route de L'Isle-sur-Sorgue

LE THOR CENTRE VILLE 04 90 02 35 44
61 cours Gambetta

L'ISLE SUR LA SORGUE 04 90 38 91 72
4 place Victor Hugo

ST-SATURNIN-LÈS-AVIGNON 04 65 00 03 33
57 Boulevard de la Libération

pompesfunebresadessias.fr

Habilitation n° 2012.84.221

2012/27

BASTIDON FUNÉRAIRE

ENTREPRISE FAMILIALE DE PROXIMITÉ 7J/7 - 24H/24

MAISON FUNÉRAIRE

Organisation complète d'obsèques
Marbrerie - Articles funéraires
Contrat Prévoyance Obsèques

PERNES-LES-FONTAINES - LE THOR - BÉDOIN

04.90.66.13.67

www.bastidonfuneraire.com

Pompes funèbres

Prévoyance obsèques

Marbrerie



Cavaillon

414 faubourg des Condamines
04 90 78 00 03

VOUS SOUHAITEZ COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE ?

VOTRE CONTACT :

04 91 84 46 24

carnetip@laprovence.com



laProvence

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

Le 20/08/2026 à 00h08 dans echodumardi.com (84)
Avec une durée de visibilité de 90 jours
Références : EM112991, 8419
Dossier Client : Avis d'enquête publique (DPMEC) du PLU 2eme



Enquête publique

Commune d'Oppède

**Avis d'ENQUÊTE PUBLIQUE unique relative à la révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) et
A la déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU**

ARTICLE 1 – Objet de l'enquête et responsable

Par arrêté n°16/26 du 23/07/2026, le Maire de la commune d'Oppède a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique relative à :

- **La révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)**, qui doit permettre de faire évoluer une chambre d'hôtes située dans un ensemble bâti patrimonial, pour en faire un hôtel-restaurant-spa de qualité, ceci incluant notamment une extension des bâtiments ;

- **La déclaration de projet emportant mise en compatibilité (DPMEC) du PLU**. Conformément à l'article L.153-54 du Code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU, qui en est la conséquence. Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU mis doit permettre l'ouverture à l'urbanisation d'une partie du secteur du Haut des Poulivets, actuellement identifié en zone 2AUh au PLU, afin d'accueillir un programme de logements, et notamment des logements locatifs sociaux, permettant d'assurer une relance démographique sur le territoire. Ce projet intègre des mesures ERC et notamment une mesure d'évitement visant à reclasser une partie de la zone 2AUh en zone naturelle.

Il a été décidé de procéder à une enquête publique unique afin de contribuer à améliorer l'information et la participation du public.

La personne publique responsable à qui toutes les informations pourront être demandées est : La commune d'Oppède, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, représentée par Monsieur le Maire, Jean Pierre GÉRAULT.

ARTICLE 2 – Décisions adoptées au terme de l'enquête et autorité compétente pour statuer

Aux termes de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision allégée n°1 du PLU et sur la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU. La révision allégée n°1 du PLU et la mise en compatibilité du PLU seront éventuellement modifiées pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques associées et autres avis ayant été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

La révision allégée n°1 du PLU et la déclaration de projet emportant approbation de la mise en compatibilité du PLU seront ensuite transmises à l'autorité compétente de l'État.

ARTICLE 3 – Nom et qualité des commissaires enquêteurs

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, avocate, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur, et Jean-François CHABAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par le président du Tribunal Administratif de Nîmes par décision n°E26000060 / 84 du 09/07/2026.

ARTICLE 4 – Dates et durée de l'enquête

L'enquête publique unique se déroulera du **17/08/2026 à 9h au 18/09/2026 à 12h**, soit sur une **durée de 33**

jours.

ARTICLE 5 – Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête (incluant notamment l'évaluation environnementale réalisée dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, l'avis de l'autorité environnementale et la note de réponse écrite du maître d'ouvrage, ainsi que les comptes-rendus des réunions d'examen conjoint) :

- Pour la version papier : **En Mairie**, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède : **Aux jours et heures d'ouverture suivants** (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels) :

-Mardi au jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

-Fermé le lundi sauf exceptionnellement Le lundi 17/08/2026 de 9h à 12h (ouverture de l'enquête publique)

- Sur les horaires des permanences du commissaire tels que définis à l'article 7 ;

- Pour la version numérique :

-Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante

: <https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vaucluse-luberon>

-Sur un poste informatique mis à disposition du public gratuitement en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que ceux décrits ci-dessus pour la consultation du dossier en version papier.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

ARTICLE 6 – Dépôt des observations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, aux mêmes jours et horaires que pour la version papier du dossier et le poste informatique (voir article 5 ci-dessus) :

- En les envoyant par courrier électronique à l'adresse sécurisée suivante : enquetepubliquepluoppede@orange.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique unique sur le PLU d'Oppède (RA1 ou DPMEC) ». Elles seront annexées au registre d'enquête ;

- En les adressant par voie postale au commissaire enquêteur au siège de l'enquête à l'adresse suivante : Madame, Chantal EXBRAYAT-DUMAS commissaire enquêteur - Mairie

d'Oppède, 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

ARTICLE 7 – Permanences du commissaire enquêteur

Chantal EXBRAYAT-DUMAS, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en Mairie, sise 75 Place Félix-Autard, 84580 Oppède, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

- lundi 17/08/2026 de 9h à 12h

- jeudi 03/09/2026 de 15h à 18h

- vendredi 18/09/2026 de 9h à 12h

ARTICLE 8 – Soumission à évaluation environnementale

Par avis conforme n°010338/KK AC PLU délibéré le 27/01/2026, la mission régionale d'autorité environnementale a décidé que la procédure de révision allégée n°1 du PLU ne nécessitait pas d'évaluation environnementale. Par délibération motivée n° 05-26 du 5 mars 2026, la commune d'Oppède a décidé de poursuivre la procédure de révision allégée n°1 du PLU sans évaluation environnementale conformément à l'avis de l'autorité environnementale. Les informations environnementales relatives à la révision allégée n°1 du PLU sont contenues dans le dossier d'enquête publique.

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a été soumise à évaluation environnementale, laquelle est intégrée au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

ARTICLE 9 – Transmission et publication du rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie d'Oppède, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de

clôture de l'enquête.

Une copie de ce rapport sera adressée au Tribunal Administratif de Nîmes par le commissaire enquêteur, et à la Préfecture du Vaucluse par le Maire, laquelle rendra également consultable le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur durant un an.

ARTICLE 10 – Affichage et publicité de l'enquête

Cet avis d'enquête sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, en mairie d'Oppède et aux lieux d'affichage habituels sur le territoire communal.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune : <https://www.oppede.fr/urbanisme-mairie-oppede-84-vaucluse-luberon>.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.echodumardi.com/annonces-legales-echo-du-mardi/>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 20 août 2026

Certifié conforme,
Le Président
Philippe CHEVALIER